

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE n°2019-083**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 juillet à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 5 juillet 2019

Nombre de délégués :

- en exercice : 31  
 présents : 24  
 votants : 30

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Gilles DELANGE, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

OBJET :

Syndicat Mixte Dorsal  
Montée en débit à Ladignac-le-Long  
Plan de financement pour un effacement de réseau aérien

**ABSENTS Excusés :** M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Hugues AUVILLE, Mme Maryline VERGNE, M. André DUBOIS et Mme Valérie Isabelle BONIN.

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID  
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT  
Jean-Christophe MERILHOU donne pouvoir à Gilles DELANGE  
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE  
André DUBOIS donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

**SECRETAIRE :** Sylvie COLETTE

Rapporteur : Delphine PERRIER-GAY

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix ;

Considérant que la Commune de Ladignac-le-Long a sollicité le SEHV pour l'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications situés « Rue Charles de Gaulle » ;

Considérant que, conformément à la convention entre le SEHV et DORSAL, la présence d'un câble de fibre optique, en aérien sur les supports ORANGE pour assurer la montée en débit, nécessite le déplacement de l'ouvrage dans les alvéoles construites par le SEHV ;

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** le plan de financement de cette opération tel que présenté ci-après :

COFINANCEURS	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	<b>3 268,38 € HT</b>	45,80 %
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE	<b>1 547,14 € HT</b>	21,68 %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX	<b>2 320,71 € HT</b>	32,52 %
TOTAL	<b>7 136,23 € HT</b>	100%

Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190711-DC201975186-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2019  
Date de réception préfecture : 15/07/2019

Le Président :

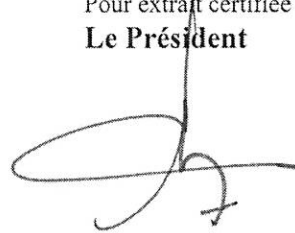
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le **15 JUIL. 2019**

- **autorise** Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant au présent dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20190711-DC201975186-DE  
Date de télétransmission : 15/07/2019  
Date de réception préfecture : 15/07/2019

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.